

CHAPITRE 5

ARTICLE 10 — UTILISATION DE LA PLATEFORME

10.1 Principe général

Le Client s'engage à utiliser LumivaPDF conformément à sa destination, aux présentes Conditions Générales, aux lois et règlements en vigueur ainsi qu'aux bonnes pratiques de sécurité informatique.

Le Client utilise la plateforme sous sa seule responsabilité et s'interdit tout usage susceptible de porter atteinte aux droits de tiers, à la sécurité de la plateforme ou à son bon fonctionnement.

10.2 Utilisation autorisée

Le Client est autorisé à utiliser LumivaPDF exclusivement pour les besoins de son activité professionnelle.

Sous réserve de la licence souscrite, il peut notamment :

- importer des documents PDF ;
- importer des fichiers de configuration compatibles ;
- virtualiser des documents ;
- publier des documents dynamiques ;
- partager ces documents avec des lecteurs autorisés ;
- consulter les statistiques d'utilisation ;

Toute utilisation dépassant le périmètre prévu par la licence pourra entraîner une régularisation tarifaire ou une suspension des Services.

10.3 Utilisations interdites

Il est notamment interdit au Client de :

- diffuser des contenus illicites, diffamatoires, injurieux, discriminatoires, haineux ou contraires à l'ordre public ;
- porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle d'un tiers ;

- importer des documents contenant des logiciels malveillants, virus, chevaux de Troie ou tout autre code susceptible de compromettre la sécurité des systèmes d'information ;
- utiliser la plateforme afin de contourner une obligation légale ou réglementaire ;
- réaliser des traitements de données contraires au RGPD ;
- utiliser LumivaPDF pour surveiller illicitement des salariés, partenaires ou tiers ;
- tenter de contourner les mécanismes de sécurité de la plateforme ;
- réaliser des tests d'intrusion, scans automatisés ou tentatives d'exploitation sans autorisation écrite préalable de MYESIS SOLUTIONS ;
- utiliser des robots ou scripts automatisés susceptibles de perturber le fonctionnement normal du Service ;
- revendre ou mettre à disposition les Services auprès d'un tiers sans autorisation écrite.

10.4 Responsabilité des contenus

Le Client demeure seul responsable :

- des documents importés ;
- des contenus publiés ;
- des liens hypertextes intégrés ;
- des fichiers de configuration ;
- des ressources associées ;
- des données personnelles traitées ;
- des informations mises à disposition des lecteurs.

MYESIS SOLUTIONS n'exerce aucun contrôle éditorial préalable sur les contenus importés par le Client.

10.5 Respect des droits des tiers

Le Client garantit disposer de l'ensemble des droits, licences et autorisations nécessaires sur les documents, images, marques, logos, vidéos, bases de données ou tout autre contenu importé dans LumivaPDF.

Le Client garantit MYESIS SOLUTIONS contre toute réclamation résultant d'une violation des droits d'un tiers.

10.6 Sécurité

Le Client s'engage à utiliser un environnement informatique sécurisé.

Il lui appartient notamment :

- de maintenir ses équipements à jour ;
 - d'utiliser un antivirus ;
 - de protéger ses accès ;
 - de sauvegarder les données qu'il juge nécessaires.
-

10.7 Coopération

Le Client s'engage à collaborer avec MYESIS SOLUTIONS lorsqu'une intervention technique est nécessaire afin de diagnostiquer ou résoudre un incident.

Le refus de coopération pourra limiter les engagements de support prévus au SLA.

ARTICLE 11 — VIRTUALISATION DOCUMENTAIRE

11.1 Objet

La fonctionnalité de virtualisation documentaire permet au Client de transformer un document PDF statique en un document numérique enrichi, dynamique et interactif.

Cette transformation est réalisée automatiquement par le moteur de virtualisation développé par MYESIS SOLUTIONS.

11.2 Documents sources

La virtualisation est réalisée à partir :

- d'un document PDF fourni par le Client ;
- d'un fichier de configuration compatible contenant les règles de virtualisation ;
- des paramètres sélectionnés par le Client.

Le Client demeure seul responsable de la qualité et de l'exactitude des documents transmis.

11.3 Paramétrage

Le Client définit librement :

- les enrichissements ;
- les liens ;
- les documents complémentaires ;
- les médias intégrés ;
- les règles de navigation ;
- les informations complémentaires.

MYESIS SOLUTIONS n'effectue aucune validation éditoriale du paramétrage.

11.4 Bon à Tirer (BAT)

Avant la génération définitive du document, LumivaPDF présente un Bon à Tirer (BAT).

Le Client reconnaît disposer d'un délai suffisant pour vérifier :

- le contenu ;
- les liens ;
- les enrichissements ;
- la navigation ;
- les informations affichées.

La validation du BAT vaut acceptation définitive du document généré.

Après validation, aucune contestation relative aux éléments validés ne pourra donner lieu au remboursement des Crédits consommés, sauf dysfonctionnement imputable à MYESIS SOLUTIONS.

11.5 Traitement automatique

La virtualisation est réalisée de manière automatisée.

Le Client reconnaît que certains résultats peuvent varier en fonction :

- de la structure du document source ;
- de la qualité du PDF ;
- des polices utilisées ;
- des éléments graphiques ;
- des paramètres définis.

11.6 Absence de garantie éditoriale

MYESIS SOLUTIONS met en œuvre les moyens raisonnables afin d'assurer la fiabilité du moteur de virtualisation.

Toutefois, MYESIS SOLUTIONS ne garantit pas :

- l'absence totale d'erreurs dans les documents sources ;
- la compatibilité avec tous les formats PDF existants ;
- la parfaite restitution de documents présentant une structure atypique ;
- le fonctionnement de liens ou ressources externes indépendants de la plateforme.

11.7 Archivage

Les documents générés sont conservés conformément à la licence souscrite.

Le Client peut supprimer ou remplacer ses documents depuis son espace d'administration.

La suppression d'un document par le Client est définitive, sous réserve des délais techniques nécessaires à la propagation de cette suppression dans les systèmes de sauvegarde.

11.8 Évolutions du moteur

Le moteur de virtualisation fait l'objet d'améliorations continues.

Les évolutions techniques destinées à améliorer la qualité des traitements ou les performances peuvent être déployées sans que cela constitue une modification contractuelle.

Ces évolutions pourront entraîner des différences mineures dans le rendu des documents générés à partir d'une même source, sans que cela puisse être considéré comme un défaut de conformité.